

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 3987 - Lundi 25 Octobre 2021 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE SALAMI :

La Juge abandonne la charge de complicité de meurtre



Le gouverneur déchu d'Anjouan, Abdou Salami Abdou, ne sera pas jugé pour complicité de meurtre et port illégal d'armes. C'est ce que révèle son dossier d'instruction que La Gazette des Comores a pu consulter. La juge d'instruction près de la Cour de sûreté de l'État a retenu par contre les chefs d'inculpation d'atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et troubles à la sécurité publique.

La date du procès du gouverneur déchu d'Anjouan Abdou Salami Abdou n'est toujours pas connue. Celui qui est poursuivi par la Cour de sûreté de l'État affiche 3 ans au compteur, jour pour jour, depuis

qu'il est placé en détention provisoire le 25 octobre 2018 pour, dans un premier temps, « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel, complicité de meurtre, rébellion, port illégal d'arme et troubles graves à la sécurité publique ». Mais l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi rédigée depuis le 10 septembre 2019 par la juge d'instruction près de la Cour de sûreté de l'État, Mme Noura Oussene, nous apprend que le gouverneur déchu n'est poursuivi, dorénavant, que pour « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et troubles à la sécurité publique ».

LIRE SUITE PAGE 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) vient de proroger la date de dépôt et d'ouverture des dossiers de candidatures relatives au **recrutement d'un Consultant individuel pour l'évaluation du cadre réglementaire du secteur agricole et réformes pour l'amélioration du climat d'investissement de l'agrobusiness aux Comores**

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée le **03 novembre 2021 à 15 H 00** au secrétariat du PIDC.

Lancé, le 25 septembre 2021

POLITIQUE

Pour Me Mzimba " on ne décline pas un dialogue, mais il doit se faire dans un bon format "

« Dans un groupement social, le dialogue est très important. Mais, ça dépend aussi du contexte du dialogue. On ne décline pas un dialogue. Cela doit être sain avec un bon format pour les partis politiques », a lancé Me Ibrahim Ali Mzimba lors de sa conférence de presse du jeudi 21 octobre.

Après trois ans de repos, de réflexion consacrée à son travail d'avocat, l'ancien président du barreau de Moroni revient sur la scène politique. Beaucoup de sujets sont abordés notamment le dialogue national, la justice, la vaccination et autres. Le conférencier a d'emblée précisé qu'il n'a jamais quitté l'opposition, et qu'il est toujours opposant. « Dans un groupement social, le dialogue est très important. Mais, ça dépend aussi du contexte du dialogue. On ne décline pas un dialogue. Cela, doit être sain avec un bon format pour les partis politiques, si on parle de la situation politique, avan-

ce Ibrahim Mzimba. Depuis, 2019 le pays traverse une zone de turbulence. Il y a eu pas mal d'actes déplorables qui ont donné des remords à beaucoup de gens et à la population comorienne. Je pense que le dialogue est important, en vue de sortir le pays de cette situation. Comme j'ai bien dit s'il s'agit de la politique, il faut encadrer les partis pour avoir un bon format ».

Selon lui, les grands partis doivent participer à ce dialogue à savoir la CRC, Juwa, Orange, Updc... « Cela ne doit pas se faire sans la présence de ses leaders. Pourtant ces leaders sont en France par peur de la situation du pays, et d'autres en prison. Pour donner une bonne image de ce dialogue, il faut remettre le pays en confiance. C'est-à-dire, juger ou abandonner les charges qui pèsent sur ces hommes politiques, et faire en sorte que ceux qui sont en France puissent rentrer au pays sans problème. Cela doit se faire avant le dialogue », suggère-t-il.

Sur les élections présidentielles

de 2024, M. Mzimba estime que le chef de l'Etat devrait faire preuve de sagesse. « Il est le seul qui a de l'expérience en matière de gouvernance. Il a du incarner une sagesse, pour nous sortir de cette crise. Je sollicite qu'il déclare qu'il ne va pas prendre part à ces élections. Et ce sera une victoire pour lui. Mais s'il souhaite y participer, il doit réunir toutes les conditions nécessaires pour avoir un scrutin sain, loyal et une assurance pour les candidats. Il ne faut pas revivre le cauchemar de 2019 », martèle-t-il.

Concernant la justice, l'ancien président du barreau de Moroni explique que le pays dispose de bons avocats qui maîtrisent bien le domaine. « C'est triste quand je vois notre pays classé dernier sur les 54 pays. Ce qui ne donne pas confiance aux investisseurs étrangers de venir ici. Ça doit changer », dit-il, avant d'ajouter que « il y a aussi le problème de proximité dans les affaires judiciaires. Tout le monde connaît tout le monde, du coup les décisions



Me Mzimba devant la presse.

deviennent un peu difficiles. On devrait faire comme l'île voisine de Maurice, soit on renvoie les dossiers de cassation dans un pays pour être jugé, ou appeler des magistrats étrangers pour venir. Ainsi, c'est à eux de juger et rendre une décision. Ça nous permettra d'éviter l'influence sociale et les interférences politiques ».

Pour finir, l'ancien candidat aux

élections de 2019 se dit contre la vaccination obligatoire. « Il ne faut oublier qu'il y a des personnes qui ont des maladies qui ne peuvent pas être vaccinées. Certes, il faut faire de la sensibilisation mais ne pas rendre obligatoire la vaccination. Toutefois, je tiens à remercier le gouvernement pour sa bonne gestion de cette crise sanitaire », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

ENVIRONNEMENT

Les maires et préfets appelés à s'impliquer contre les risques de catastrophes

Dans le but de mieux exécuter la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la sécurité civile a procédé depuis 3 jours à une sensibilisation des autorités préfectorales et communales sur leurs rôles respectifs.

Les autorités préfectorales et communales de Mohéli ont été réunies dans un atelier de sensibilisation de 3 jours qui ont débuté le mardi dernier à la Salle multifonctionnelle de Fomboni. C'est un atelier qui a été organisé par la sécurité civile dans le but de sensibiliser ces autorités locales sur leur rôle dans le processus de prépa-

ration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles.

« Cette stratégie nationale de prévention des catastrophes est une

plateforme multidisciplinaire et multipartite qui assiste les communautés à augmenter leur résilience face aux risques naturels, technologiques et aux catastrophes environ-

nementales ainsi qu'à réduire les risques et les pertes liés à l'environnement, aux activités humaines, économiques et sociales » explique Madame Fatima Said, la responsable de la sécurité civile à Mohéli. Le choix d'impliquer les maires dans cette stratégie nationale, selon cette responsable, n'est pas un hasard puisqu'ils sont en étroite collaboration avec les chefs religieux mais aussi avec les chefs de villages.

Aux Comores ce sont les populations pauvres et vulnérables qui sont les plus affectées par les catastrophes naturelles. « À part les phénomènes naturels, la croissance démographique et l'urbanisation

rapide font augmenter les risques de catastrophes naturelles aux Comores » a indiqué Madame Fatima Said.

Pour les bénéficiaires de cette formation, les connaissances acquises sont d'une importance capitale car cela leur permettra de s'impliquer davantage et de mieux jouer leur rôle dans la protection de leurs citoyens. « Ces 3 jours de formation ont été indispensables pour nous en tant que structure chargée du bien-être de nos populations » rassure le maire de Mwalimdjini Adfaoun Hamada.

Riwad



Les Communes de Mohéli sensibilisées contre les catastrophes.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le tronçon Ouani-Jimlime presque à terme

Le développement communautaire de cette agglomération (Jimlime) nécessite une voie qui relie directement la ville d'Ouani. Les deux communautés mettent la main à la patte pour finir cette route en terre battue de presque 3 kilomètres, après échec de la société SCK (société Comores Koweït) que le gouvernement s'était engagé à travers cette société à l'agonie.

La société a qui a été confiée l'ouverture de cette route en terre battue n'a pu honorer le contrat. C'est après ce constat que les deux localités (Ouani-Jimlime)

ont pris les choses en main pour faciliter le développement communautaire. Le Maire de Jimlime, Hamidoune Abdallah alias Mataba explique que ce tronçon a trop traîné à cause de l'incapacité de la société Comores Koweït, qui n'a pas dit la vérité dès le début. « La société n'a pas de machines en bon état et elle a accepté en laissant le gouvernement s'engager devant la population », dit-il, avant d'ajouter que « la communauté s'est réveillée après avoir accusé un grand retard sous un parapluie de mensonges ».

Heureusement que la population locale était consciente et attendait

juste le départ des engins de SCK pour relancer le projet. Jimlime est depuis une décennie rattaché avec l'île d'Anjouan, après l'inauguration de sa route en 2011, contournant Bambao Mtsanga, soit près de 30 km. Depuis le 17 juillet 2020 que le gouvernement s'est engagé à faire cette route, les travaux n'évoluent pas. « Après constat, nous avons réactivé nos forces et volontés », montre Salim Abdallah avant de rappeler que « aujourd'hui devant vous-même qui étiez là, en juillet dernier, on tient à vous montrer combien la main citoyenne œuvre pour tracer sa voie ».

Pour rappel, cette voie contribuera à l'économie et à la bâtisse de Jimlime, qui avant 10 ans, était obligé de contourner Bambao Mtsanga pour se ravitailler ou transporter des produits agricoles pour aller vendre à Mutsamudu. « Ce trajet de 2 heures de route sera écourté à 20 à 30mn », dit un citoyen de cette localité.

Un autre bénéfice de cette voie est, selon plusieurs parents et étudiants à l'université de Patsy aller à l'école et revenir dormir à Jimlime tous les jours en passant par Ouani. « Avant on était obligé d'envoyer nos enfants dans la capitale pour faire leurs études. Et avec cette voie, je

vais pouvoir économiser près de 150 000 FC par mois », confie un père de trois enfants qui étudient à l'Université de Patsy. Comptant, les dizaines d'étudiants, qui louent à la proximité du site Universitaire, cette voie peut permettre au village d'économiser des millions par mois. A noter que cette initiative locale a été temporairement politisée mais aujourd'hui, la communauté a repris le bâton de pèlerin pour tracer la voie. Ouani et Jimlime travaillent de concert pour rendre effectif ce raccourci.

Nabil Jaffar

AFFAIRE SALAMI :

La juge abandonne la charge de complicité de meurtre

Dans l'ordonnance de renvoi que nous avons pu consulter dans quasiment son intégralité, l'on y a lu que le gouverneur Salami « niait toute implication dans les préparatifs et le déroulement de cette rébellion ». En revanche, il « affirmait avoir remis à son secrétaire général la somme de 2.000.000Fc en vue du déplacement de leurs sympathisants des différentes localités vers Mutsamudu pour une marche pacifique suivie d'un sit-in de trois jours à la place Mroni ». Le secrétaire général du gouvernorat n'est autre qu'Abdallah Mohamed, un personnage au rôle trouble, qui, dans la foulée de la déchéance de Salami le 25 octobre, sera désigné par le pouvoir central pour lui succéder jusqu'au mois de mai 2019 où il a dû passer le témoin au nouveau gouverneur élu à l'issue des élections anticipées de mars et avril.

Au mois d'octobre 2018, le gouverneur d'Anjouan, Abdou Salami Abdou du parti Juwa dont l'ancien raïs Ahmed Abdallah Mohamed

Sambi est le président d'honneur, décida de s'opposer activement contre la nouvelle Constitution issue du référendum du 30 juillet qui mettait en jeu les mandats du chef de l'État et des gouverneurs des îles, sachant que la tournante aurait dû échoir à l'île d'Anjouan en 2021. Cette nouvelle loi fondamentale boycottée par la quasi-totalité de l'opposition remettait les compteurs à zéro et offrait 10 ans de tournante à l'île de Ngazidja avec des élections présidentielle et gubernatoriales anticipées de 2019.

Un combat de la dernière chance pour l'ancien gouverneur d'Anjouan, dans un contexte où le faiseur de rois, Sambi, est mis en détention provisoire en août après avoir été mis sous résidence surveillée en mai. D'aucuns voulaient bien croire que pour Salami, son statut de gouverneur en exercice allait le protéger de l'impétuosité du pouvoir central décidé, envers et contre tous, à aller jusqu'au bout. L'on ne peut, en tout cas, reprocher

à quiconque d'avoir violé une immunité qui n'existait pas pour les gouverneurs, du moins celui de Ndzuanu, la loi statuaire variant d'une île à une autre à cette époque où existaient encore les parlements insulaires ou Conseils des îles autonomes de leur appellation officielle.

Avant de se rendre aux autorités depuis sa tanière chez son ami médecin Mohamed Soilihi où il s'était discrètement rendu le soir du 14 octobre « pour se rapprocher du lieu de rassemblement car il était prévu de barricader les routes » sur toute l'étendue de l'île, Salami avait fait face à des accusations les unes plus graves que les autres. Des ténors du pouvoir affirmaient alors détenir des images dans lesquelles il distribuait des armes à feu dans une mosquée « pour le djihad ». Lesquelles armes, selon d'autres sources citées dans le dossier d'instruction, lui auraient été livrées dans des caisses à son domicile. D'autres barons affirmaient pour leur part qu'il s'était caché dans une grotte dans la

médina alors que celle-ci était quadrillée de toutes parts par des militaires armées jusqu'aux dents. Mais l'enquête remettra les pendules à l'heure concluant, à contrario, que « des témoignages concordants prouvent de manière irréfutable qu'Abdou Salami Abdou ne s'était jamais rendu à la médina » lors de l'insurrection. La responsabilité des deux morts qu'ils y a eues pendant cette révolte lui avait été, logiquement, imputée. Mais au fur et à mesure que l'enquête progressait, la justice a décidé, faute de preuve, d'abandonner les charges de « complicité de meurtre, rébellion et port illégal d'arme ». Quant aux faits d'« atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et troubles à la sécurité publique », la juge d'instruction estime qu'ils sont « suffisamment établis ».

Trois ans après cette détention provisoire dont le délai légal est largement dépassé, deux ans après la fin de l'instruction, aucune date

n'est prévue pour son procès. Le procureur de la République de Moroni, qui est aussi le Commissaire du gouvernement près de la Cour de sûreté de l'État avait annoncé à la presse qu'il dévoilera le calendrier des procès relevant de la Cour de sûreté de l'État « avant la fin du mois de septembre » 2021. Le gouvernement avait, lui, annoncé en amont l'ouverture du procès de Salami « au mois de septembre », et celui de Sambi « avant la fin de l'année ». Encore faut-il que nos autorités fassent preuve de sérieux pour être crédibles. En effet, beaucoup d'affaires notamment judiciaires entretiennent doute et scepticisme à cause justement d'une parole officielle dépourvue de toute valeur, et révèlent in fine que le sort de celles et ceux qui sont privés de leur liberté, injustement pourrait-on être tenté de croire après tant d'années sans procès, semble être le cadet des soucis de nos gouvernants.

TM

TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Comores Telecom a reçu le feu vert pour rompre avec Asteria Partners

La résiliation du contrat sur la gestion du système de contrôle et de sécurité des appels entrants et sortants appelé Gateway, confié à un opérateur étranger au nom d'Asteria Partners, se précise. Le régulateur des Tics, l'Anrtic, vient de donner le feu vert à Comores Telecom.

Ça y est. L'opérateur national vient de recevoir le feu vert du régulateur pour rompre l'interconnexion avec Asteria Partners. Selon une source interne,

le régulateur a autorisé Comores Telecom depuis vendredi 22 octobre, à « suspendre l'interconnexion » avec Asteria Partners, cette société étrangère qui avait obtenu l'exclusivité de gérer le système de contrôle et de sécurité des appels entrants et sortants de Comores Telecom.

Ce contrat qui selon des sources bien au fait du dossier provoquait un manque à gagner allant jusqu'à plus de 30% du chiffre d'affaires de l'opérateur, avait provoqué l'ire des consommateurs, notamment l'Association comorienne des

consommateurs des Tics qui avait tiré la sonnette d'alarme. « J'ai accueilli cette décision [de rompre le contrat] avec satisfaction et colère. Satisfait de réaliser que les autorités ont compris le bien fondé de notre position et de voir Comores Télécom sortir de l'emprise d'Asteria Partners qui aurait pu l'anéantir. Je suis en colère de constater que nous avons besoin d'être échaudés avant d'accepter que tel contrat n'est pas favorable pour le pays. Nous suivons de près ce qui se passe dans ce secteur des télécom-

munications, son évolution partout ailleurs et les enjeux qui y sont liés », régit son président Hamidou Mhoma.

Il poursuit : « Nous avons suffisamment de recul et d'expérience pour conseiller nos autorités de manière désintéressée. Mais encore une fois, le pays a toujours besoin d'experts étrangers pour venir dire ce que nous disons tous les jours et être payés des dizaines voire des centaines de milliers d'euros. Je serais encore plus satisfait lorsque j'apprendrai qu'il n'y a aucun contrat

qui lie Asteria et le gouvernement, pour des prestations que l'ANRTIC pourrait offrir. C'est pour dire que le dossier n'est pas clos complètement. Un début certes. Je finis par dire à ceux qui engagent le pays dans ce genre de contrat de penser aux clauses liées aux résiliations des contrats. Notre pays a toujours perdu ses plumes dans des situations similaires puisque ceux qui négocient les contrats n'ont jamais mis des garde-fous pour protéger le pays.

Nassuf Ben Amad

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Ngazidja a enregistré 6000 cas de paludisme en 2021

Au total 6000 cas du paludisme et trois décès ont été enregistrés au cours de cette année 2021. Le programme national de la lutte contre le paludisme en partenariat avec le gouvernorat de Ngazidja a lancé la campagne de pulvérisation intra-domiciliaire.

Les erreurs du passé doivent servir de leçons. Le gouvernorat de Ngazidja en partenariat avec le programme national de la lutte contre le paludisme (PNLP) a lancé vendredi 22 octobre dernier la campagne de pulvérisation intra-domiciliaire à Moroni. En tout 110 opérateurs dont 10 de réserve, 10 superviseurs, 225 mobilisateurs ont été formés pour mener à bien cette tâche. L'idée est de faire la mobilisation sociale au niveau régional, préfectoral, municipal



L'équipe d'agents du PNLN déployés sur le terrain contre le palu.

villageois, familial et individuel pour faciliter l'accès aux maisons qui assureront le succès de cette campagne. Pour pouvoir atteindre zéro cas autochtone de paludisme d'ici 2025, le pays a mis les bouchées doubles sur les interventions d'élimination visant à réduire rapidement les cas de paludisme, plus particulièrement dans le foyer de transmissions active sur l'ensemble

du territoire.

Un des experts sur place, Ali Talib a expliqué que cette pulvérisation intra-domiciliaire consiste à poser une petite quantité d'insecticide sur les parois et plafonds des habitations capable de tuer les anophèles vecteurs du paludisme, mais inoffensive pour les humains, afin de réduire rapidement et significativement le niveau de transmission. «

Tous ce que vous aurez, c'est d'avoir un seau d'eau mais tout a été pris en charge par le gouvernement. Et pour mener à bien cette mission, une quantité d'insecticide et les ressources humaines sont mobilisés dans l'optique d'asperger les habitations de Moroni (4000 foyers) et les 47 localités de Ngazidja. En tout cette mission va durer 2 mois dans sa totalité. Par là j'appelle à l'implication de tout un chacun», souligne-t-il.

D'après le secrétaire général du gouvernorat, Maoulida Mabrouk, l'implication de tout un chacun est importante. « Je vous demande de vous approprier cette campagne, de mobiliser vos agents, vos administrés et vos proches afin que nous en tirions le maximum de bénéfices pour la santé de tous », appelle-t-il.

Si le gouvernorat s'est arrêté

dans les actions, le maire de Moroni, Hassane Ahmed Halidi revient sur les erreurs du passé. Selon lui, cette campagne n'est pas la première mais cette fois les actions doivent bien être réfléchies. « Si la campagne n'a pas bien fonctionné, c'est dû au mauvais recensement, à la mauvaise campagne de sensibilisation. Raison pour laquelle les stratégies doivent être les bonnes en vue d'éradiquer ce fléau, comme à Anjouan et à Mohéli », précise-t-il. À noter que durant cette année, 6000 cas de paludisme ont été enregistrés à Ngazidja dont trois décès. Les résultats probants sont attendus au cours de cette campagne qui vise à atteindre plus de 90% de couverture.

Andjouza Abouheir



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AVIS DE VACANCE N°

Titre fonctionnel: consultant Individuel pour la réalisation de l'étude d'aménagement du débarcadère de Mtsamdou-Oichili, Grande-Comore GCP/RAF/520/JPN

UNITE ADMINISTRATIVE: FRCOI

La FAO s'attache à assurer la diversité – parité hommes-femmes, répartition géographique équilibrée et diversité linguistique – parmi son personnel et les consultants internationaux qu'elle emploie, afin de servir au mieux les États Membres dans toutes les régions.

Les femmes et les ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés possédant les qualifications requises sont encouragés à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont également encouragées à présenter leur candidature. Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

Cadre organisationnel

Le projet « Améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la sécurité maritime en renforçant la résilience des communautés de pêcheurs qui dépendent de la pêche des récifs coralliens dans la partie africaine de l'océan Indien » GCP/RAF/520/JPN est un projet financé par le Gouvernement du Japon et mené par la FAO en collaboration avec les Gouvernements des 5 pays cibles représentés par les Comores, Kenya, Madagascar, Maurice et Seychelles.

L'objectif principal du projet est l'amélioration de la gestion de la pêche des récifs coralliens et la restauration ainsi que la protection des récifs tout en contribuant à la production halieutique et à la génération de revenus pour les communautés d'une manière durable.

Le projet comprend 4 composantes qui sont :

Résultat 1 : Amélioration de la gestion des pêches de récifs coralliens et de DCP, tant pour la restauration et la protection que pour la génération de revenus

Résultat 2 : Amélioration des chaînes de valeur de la pêche et accès aux marchés pour les produits de la pêche des récifs coralliens et des DCP

Résultat 3 : Réduction de la pêche illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN) et renforcement de la sécurité maritime

Résultat 4 : Amélioration et partage des connaissances sur l'amélioration de la gestion des pêches de récifs coralliens contribuant à l'intensification des interventions

La mise en œuvre du projet aux Comores a été lancée officiellement en septembre 2020, le représentant du Gouvernement partenaire de la FAO dans la mise en œuvre est la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH). Le Gouvernement des Comores a sélectionné plusieurs sites pour l'implantation du projet :

- **3 sites** prioritaires qui sont représentés par : Malé en Grande Comore, Moya à Anjouan et Barakani à Mohéli. Les sites de Malé et Barakani font partie intégrante du réseau des Aires Marines Protégées national ;
- **5 sites** secondaires représentés par : Mtsamdou-Oichili et Banguoi Hambou en Grande Comore, Vouani et Hajoho à Anjouan et Mbatse à Mohéli. Les sites secondaires sont concernés par certaines activités ciblées uniquement.

Les présents termes de référence sont relatifs à la mise en œuvre des composantes 2 et 3 aux Comores sur le site secondaire de Mtsamdou Oichili.

En effet, lors de la mission de lancement du projet dans les 3 îles, il a été fait mention d'une problématique majeure sur le site secondaire de Mtsamdou-Oichili relative aux conditions difficiles d'embarquement et débarquement liées aux caractéristiques de la zone côtière et du platier. Ces conditions affectent potentiellement la salubrité des produits lors du débarquement des captures ainsi que les conditions de sécurité des pêcheurs.

L'objectif général de la mission est de réaliser une étude de faisabilité en vue de l'aménagement d'un débarcadère dans le village de Mtsamdou-Oichili. L'étude vise à décrire la nature des travaux à réaliser et évaluer les

coûts afférents.

Position hiérarchique

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO dans le pays, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de la FAO au niveau national, la Direction Générale des Ressources Halieutiques du Gouvernement des Comores et les participants au projet sur le site d'intervention.

Tâches et responsabilités

- Décrire le contexte du site ;
- Décrire les besoins en termes d'aménagement et les contraintes rencontrées par les pêcheurs notamment aux niveaux des conditions de sécurité des personnes et de sécurité alimentaire après la débarque du poisson (conditions de manipulations des produits, conditions de stockage / valorisation post capture) ;
- Proposer des travaux d'aménagement pour l'installation d'un débarcadère conforme aux attentes des pêcheurs. Le consultant devra proposer des plans généraux des ouvrages et décrire les travaux associés. L'ouvrage devra viser à lever les contraintes affectant l'activité de pêche pour sortir en mer et débarquer les captures. L'objectif est de proposer les options technico-économiques les plus appropriées et avantageuses concernant l'aménagement du site qui répondra aux besoins des pêcheurs de la localité. De plus, le consultant pourra identifier les ouvrages complémentaires associés au débarcadère qui seraient requis pour améliorer les conditions de manipulation et de stockage froid des captures ;
- Évaluer les risques environnementaux associés aux travaux notamment en lien avec l'érosion, la dégradation des habitats naturels... Les travaux devront viser à ne pas affecter les conditions environnementales (érosion, habitats naturels...);
- Évaluer les coûts relatifs aux travaux préconisés (estimation sur la base de devis)
- Évaluer la durée de réalisation des travaux ;
- Les propositions devront être en accord avec la réglementation en vigueur ;
- L'étude pourra se baser sur des travaux similaires (types de travaux, coûts estimatifs) réalisés dans d'autres villages de l'Union des Comores si cela est pertinent.

Resultats Attendus

- Livrable 1** : Note préparatoire et Procès-verbaux des entretiens
- Entretien préliminaire avec les représentants du Gouvernement et de la FAO
- Entretien avec les participants au projet sur le site d'intervention
- Présentation du contexte et des enjeux
- Livrable 2** : Rapport provisoire de l'étude conformément aux tâches et responsabilités indiquées
- Livrable 3** : Rapport final de l'étude prenant en considération les observations de la FAO/DGRH

LES CANDIDATURES SERONT EXAMINÉES EN REGARD DES CRITÈRES SUIVANTS:

Date de publication:
Date limite de dépôt des candidatures:

TYPE D'EMPLOI: PSA.NAT

Lieu d'affectation: Comores

DUREE: 15 jours WAE

Date limite de candidature : 2 semaines (3 novembre 2021)

Conditions minimales à remplir

- Diplôme universitaire supérieur en Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et/ou architecture ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des travaux publics (étude, conduite de travaux, contrôle...) avec au moins trois références ;
- Expérience dans la réalisation et conduite de travaux d'infrastructures portuaires et/ou d'aménagements en lien avec les activités maritimes ;
- Expérience dans la réalisation et conduite de travaux en milieu rural ;
- Nationalité comorienne ou résident dans le pays avec un permis de travail régulier.

Compétences de base exigées par la FAO

- Attention portée aux résultats
- Avoir l'esprit d'équipe
- Sens de la communication
- Établissement de relations constructives
- Partage des connaissances et amélioration continue

Aptitudes techniques/fonctionnelles

- Expérience en étude, conception et contrôle d'infrastructures pour le secteur maritime et/ou en milieu rural ;
- Connaissance du secteur maritime et/ou des infrastructures portuaires de type artisanal et dédié à la pêche aux Comores ;
- Expérience en conception de projet de type collectif et public ;
- Solides compétences en matière de rédaction de rapports ;
- Connaissance des entreprises locales du secteur du BTP ;
- Maîtrise de l'informatique et des logiciels standards utilisés en architecture / BTP ;

Prière de noter que tous les candidats doivent adhérer aux valeurs de la FAO – engagement envers l'Organisation, respect de chacun, intégrité et transparence.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- **La FAO ne perçoit de frais à aucun stade du recrutement (dépôt de candidature, entretien, traitement du dossier).**
- **Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés.**
- **Les candidatures reçues après la date de clôture de l'avis ne seront pas acceptées.**

COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Pour présenter une candidature, veuillez envoyer votre CV et lettre de motivation à Monsieur le représentant de la FAO à Madagascar, 159 route circulaire Ankorahotra, BP 3971 Antananarivo, au plus tard le ou par email FAO-MG@fao.org

Veuillez mettre en référence sur l'enveloppe : «consultant Individuel pour la réalisation de l'étude d'aménagement du débarcadère de Mtsamdou-Oichili, Grande-Comore GCP/RAF/520/JPN».

LA FAO EST UN ESPACE NON FUMEUR.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Sortie d'un livre sur Mouzaïr Abdallah : "Une carrière politique controversée"

Samedi dernier dans l'hémicycle de l'ancienne chambre des députés des Comores s'est tenue une conférence pour la sortie d'un livre sur l'homme politique comorien décédé le 2 avril 2020. Un livre écrit par l'écrivain et homme de lettres Aboubacar Ben Saïd Salim et Mme Kamaria Aoidi. Rappelons que cette dernière fut la première femme journaliste professionnelle comorienne formée au Centre de Formation des Journalistes, CFJ de Paris. Ces deux auteurs étant aussi connus pour leur implication au niveau de la société civile tant par leurs écrits que leur engagement citoyen.

C'est devant un parterre de personnalités et d'amis proches de l'illustre disparu que certains des participants ont tenu à apporter leurs témoignages sur l'illustre disparu. On a noté entre autres, la présence du

Grand Mufti de la république, le ministre de la Justice Djaé Ahamada, les anciens ambassadeurs Ali Mlahaili et Ahmed Thabit, l'historien Damir Ben Ali, etc ...

Dans le livre, les auteurs n'ont pas manqué de rappeler que « Faire la biographie de Monsieur Mouzaïr Abdallah n'est pas chose aisée. L'homme est complexe et présente plusieurs facettes qu'il a fallu sonder, approfondir, confronter à plusieurs témoignages, distinguer entre les ragots de ceux qui le détestent et des louanges de ceux qui l'adorent. En effet l'homme ne laisse personne indifférent encore moins le politique qui a traversé plus d'un demi-siècle de politique comorienne, en acteur/et ou en témoin privilégié, en opposant, en gouvernant ou en homme des régimes. Bref la présentation de l'homme est en soi un défi que nous essayons de relever ».



Conférence de lancement du livre sur Mouzaïr Abdallah.

Effectivement, cette brève présentation des auteurs, résume à elle seule, la difficulté à cerner un tel personnage dans un seul livre.

Presque tous les témoignages autour de ce personnage emblématique de la politique comorienne, ont montré l'image de l'être humain qu'il était avec tous ceux qui ont eu à le côtoyer. Sa fille Djamilia a brossé le portrait d'un père, qui malgré ses emplois du temps très chargés, dégageait tou-

jours du temps à consacrer à sa famille. Maoulida Mchinda son fidèle compagnon de tous les combats n'a pas manqué de montrer des exemples où Mouzaïr cultivait ses amitiés avec des amis de bords politiques différents.

Damir Ben Ali estime pour sa part que ce premier livre doit être le jalon pour des futures publications relatives au parcours de cet homme qui a occupé une position charnière dans la politique comorienne contemporaine. Son parcours peut éclairer le chemin des jeunes qui souhaiteraient s'y aventurer.

Tous ceux qui veulent se faire une idée de ce personnage hors du commun, la lecture de cet ouvrage constitue une première porte d'entrée, pour se faire une idée du combat d'un intellectuel engagé dans l'arène politique des îles de la lune. Le livre coûte la modique somme de 6000 FC.

« Avoir toujours raison, c'est un grand tort », cette citation qui figure en exergue sur le premier volume des mémoires d'Edgar Faure, l'ancien président du Conseil en France, ressemble au parcours de Mouzaïr Abdallah. Comme le disait un de ses opposants : « Pour comprendre Mouzaïr, il faut se lever tôt ».

Mmagaza



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL OUVERT

Réf. n°2021/011/ MAPETA/PIDC/AMI/PAPPAA

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION DES PLANS D'AFFAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'USINE DE PRODUCTION DE PROVENDES ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX ET DES UNITES ABATTOIRS

1. Le (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne de valeurs, concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement des Capacités.

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter un consultant international pour l'élaboration des

Plans d'Affaires pour la mise en place d'usine de production de provendes et d'aliments pour animaux et des unités abattoirs (volailles), dont les responsabilités, tâches ainsi que le profil, sont définis dans les présents termes de références.

2. Objectif global du Consultant

L'objectif global de la mission consiste à proposer des plans d'affaires pour la mise en place d'une unité de production de provende et d'aliments pour animaux d'une capacité industrielle capable de répondre aux besoins du pays dans le secteur de l'élevage ainsi que des unités d'abattage avec conditionnement des produits d'élevage.

Sous la supervision du Coordonnateur du PIDC et en collaboration étroite avec la Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Élevage (DNSAE), Le consultant sera responsable des tâches suivantes :

- Analyser la situation actuelle concernant les insuffisances constatées sur la problématique de la provende et du développement de l'élevage de la volaille aux Comores ;

vage de la volaille aux Comores ;

- Elaborer un cahier de charges zoosanitaires régissant l'importation des animaux de boucherie et de leurs viandes ; sur les normes techniques et sanitaires relatives aux abattoirs et aux provendes ; sur l'absence de règles d'hygiène relatives à l'abattage des animaux de boucherie et des provendes ; sur les normes régissant le transport des viandes et des provendes ; sur les procédures d'inspection sanitaire vétérinaire ; sur la pratique de l'estampillage qui est une garantie sanitaire absolue pour le consommateur ; sur les règles d'hygiène relatives au commerce des viandes et des provendes ; et sur les critères microbiologiques spécifiques aux viandes et aux provendes etc.

3. Profil et expériences acquises

Le consultant doit répondre au profil suivant :

- Avoir au moins un niveau de Bac+5 en génie industrielle, en ingénierie vétérinaires et zootechniques, en production et élevage animale, en maintenance industrielle, ou une dis-

cipline apparentée ;

- Disposer d'au moins 5 ans d'expériences dans les domaines de la consultation et des études de faisabilité ;
- Avoir une expérience avérée dans la réalisation des plans d'affaire ;
- Avoir des bonnes connaissances dans les domaines de la gestion des projets de développement, notamment dans des domaines relatifs à la reproduction et génétique animale, à l'alimentation des animaux, à l'économie de l'élevage, à l'intégration agriculture-élevage etc.

4. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement** (version juillet 2016 ; Révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est « la sélection du Consultant Individuel (SCI) ».

5. Les dossiers de candidature devront comprendre les documents

suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, signée et adressée au Coordonnateur du projet,
- Un curriculum vitae (CV) actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard, le 01 novembre 2021 à 15 h 00 (heure locale en Union des Comores)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n°2021/011/MAPETA/PIDC/AMI/PAPPAA » secrétaire du PIDC. MAPETA, Mdé Ex-CFADER. Email projetpidc@gmail.com

Lancé, le 18 octobre 2021



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

Réf. n°N°2021/10/05/MTMA/PICMC/MANUEL

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du manuel des procédures opérationnelles, administratives, financières, comptables, passation des marchés, de gestion des plaintes et sauvegarde du Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC) »

L'Union des Comores a reçu un financement (PPA) de la Banque Mondiale pour la préparation du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce (PPA) pour financer le recrutement d'un(e) consultant individuel pour l'élaboration du manuel des procédures opérationnelles, administratives, financières, comptables, passation des marchés, de gestion des plaintes et sauvegarde du Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC)

1. Mission du Consultant

Le ou (la) Consultant (e) sera placé (e) sous l'autorité directe de la Coordination du Projet et assurera une mission d'assistance technique auprès de l'UGP pendant l'élaboration du manuel des procédures opérationnelles, administratives, financières, comptables, passation des marchés, de gestion des plaintes et sauvegarde du Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC)

Il aura pour tâches de :

- Echanger sur le cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif, financier et comptable retenu par le Projet ;
- Echanger avec les membres de l'UGP dans la formalisation des principales règles de gestion administrative, financière et comptable ;
- Décrire les procédures d'exécution des dépenses dans des conditions garantissant un contrôle interne efficace, en formalisant les contrôles à effectuer au sein de la structure et identifier les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;
- Echanger avec le personnel de l'UGP directement ou indirectement engagé dans l'exécution du Manuel sur les règles et procédures susceptibles de créer un conflit de compétence ;
- Faire approprier à l'UGP pendant l'atelier de formation les aspects d'organisation administrative, financière et comptable du Manuel ;
- Compiler et présenter à l'UGP les informations du manuel élaboré conformément au plan ci-dessous ;
- Porter assistance dans la mise en place du système comptable décrit dans le manuel en proposant des outils (template) simples à utiliser et adaptés aux besoins du projet
- Prendre part à l'atelier de validation du manuel
- Rédiger et présenter un rapport de la mission.

2. Durée de la mission

Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de 20 jours étalés dans une période de deux (02) mois.

3. Profil du consultant

- Être titulaire au minimum d'un Master (BAC + 5) en Economie, en Gestion, en Administration générale ou tous autres domaines similaires ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion administrative, financière ou comptable, de préférence dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds mondial, BAD, Union Européenne, AFD, etc.) ;
- Bonne connaissance des normes comptables internationalement admises et du système comptable SYSCOHADA
- Avoir l'expérience de rédaction des documents similaires au niveau international ;
- Avoir le contact facile et posséder des capacités à animer un atelier ;
- Avoir l'aptitude à analyser, synthétiser et rédiger des rapports ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et autres).

4. Dossiers de candidature :

Le dossier de candidature comprendra :

- * Un CV ;
- * Les copies certifiées du ou des diplômes justifiant la qualification ;
- * Au minimum 3 attestations de bonne exécution justifiant l'élaboration d'un manuel de procédures de projet financés par un partenaire au développement (Banque mondiale, BAD, etc.)

Les termes de références sont disponibles en demandant à l'adresse suivante : connectivitecomoros@gmail.com copie coordi.connectivitecomoros@gmail.com/ rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016, révisé en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes de références à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08h 30 à 14H 30 (heure locale) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **plus tard le Lundi 1er novembre 2021 à 14 h 30 (heure locale)**. Adressé à : Monsieur le Coordinateur du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores « Manifestation d'intérêt N°2021/10/05/MTMA/PICMC/MANUEL Intitulé du poste », Bureau de gestion de projet à Moroni Coulée de lave - Route Garage MRIKAO